

THE INSIDE MAN
CONCOURS DU PLUS GRAND FAN (LE « CONCOURS »)
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU POUR GAGNER. NE PARTICIPEZ PAS AU CONCOURS SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ÉNONCÉS CI-DESSOUS ET SI VOUS N'ÊTES PAS PRÉSENT PHYSIQUEMENT DANS les 50 États des États-Unis (y compris le District de Columbia), le Canada, (à l'exception du Québec), tout État membre de l'Union européenne, la Suisse, Singapour, l'Australie, le Japon, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, le Chili, l'Argentine, et le Brésil **ET SI VOUS VOUS TROUVEZ DANS UNE RÉGION (EX. UN ÉTAT, UN COMTÉ, UNE PROVINCE, UNE VILLE, UN PAYS OU UN CONTINENT, SELON LE CAS) OÙ LES CONCOURS SONT INTERDITS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.**

1. **SPONSOR** : KnowBe4, Inc., 33 N. Garden Ave., Suite 1200, Clearwater, FL 33755 et ses organisations affiliées (le « **Sponsor** »).

Ce concours n'est pas sponsorisé, soutenu, géré par ou associé à Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter ou Spiceworks.

La participation au Concours est entièrement gratuite et n'est pas soumise à l'achat de biens ou de services.

Vous trouverez ces conditions générales sur le site
<https://insideman.knowbe4.com/>

2. **ADMISSIBILITÉ** : Ce concours n'est ouvert qu'aux résidents légaux (domiciliés légalement) des 50 États des États-Unis (y compris le District de Columbia), du Canada (à l'exception du Québec), d'un État membre de l'Union européenne, de Suisse, de Singapour, d'Australie, du Japon et du Royaume-Uni, de Nouvelle-Zélande, du Chili, d'Argentine, et du Brésil âgés de 18 ans ou plus à la date de la participation. Le concours n'est pas ouvert aux résidents des régions où les concours sont légalement interdits, et ses règles sont interprétées et régies exclusivement par les lois des États-Unis.
Les employés ou les sous-traitants du Sponsor, ses organisations mères, liées et apparentées, filiales, services ou agences, franchisés, fournisseurs, agences de publicité et de promotion, les administrateurs du concours et toute autre partie

impliquée dans le développement, la production ou la distribution des documents du concours ainsi que les membres de la famille proche ou les membres du foyer de toute personne employée par ou sous contrat avec les intervenants susmentionnés ne sont PAS autorisés à participer au présent concours ou à accepter un prix dans le cadre de ce Concours. Le concours est nul et non avenue là où il est interdit par la loi. Les « **membres de la famille proche** » sont les parents, beaux-parents, grands-parents, enfants, beaux-enfants, frères et sœurs, demi-frères et sœurs ou conjoints, où qu'ils vivent. Les « **membres du foyer** » sont les personnes qui partagent la même résidence au moins trois (3) mois par an, qu'ils soient de la famille ou non.

3. **PRÉSENTATION BRÈVE DU CONCOURS** : Le concours du plus grand fan THE INSIDE MAN se déroule en deux (2) phases, comme suit :

Phase 1 / Phase de participation (la « Phase de participation ») : En tant que Participant (le « **Participant** »), vous pouvez participer au Concours en créant, à l'aide de tout votre savoir-faire, une publication (chacune, une « **Publication sur les réseaux sociaux** ») sur Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter ou Spiceworks (chacune, une « **Plateforme de réseaux sociaux** » admissible), afin de montrer que vous êtes le plus grand fan de la série THE INSIDE MAN, en utilisant le hashtag **#TheInsideManBiggestFanContest**, au cours de la période débutant le 1^{er} septembre 2024 à minuit, heure de l'Est des États-Unis et finissant le 30 septembre 2024, à 23 h 59, heure de l'Est des États-Unis . Veuillez à inclure le hashtag **#TheInsideManBiggestFan** à votre Publication sur les réseaux sociaux, faute de quoi votre inscription ne sera pas prise en compte. En postant la Publication sur les réseaux sociaux, le Participant effectue une (1) inscription admissible (une « **Participation** » ou des « **Participations** » pour les inscriptions multiples) au Concours. Les Participations doivent être adaptées à un large public de tout âge, incluant de jeunes enfants, telles que déterminées par le Sponsor. Les inscriptions reçues après la date limite indiquée sont non admissibles, nulles et non avenues. Le Sponsor ne sera pas responsable et ne prendra pas en compte les Participations effectuées en retard, incorrectes, contenant des informations fausses ou incomplètes, ou qui, de toute autre manière, ne sont pas conformes ou ne respectent pas le Règlement du concours tel que défini dans la présente Section 3. Le Sponsor ne prendra pas en compte les Participations incorrectement identifiées ou envoyées et seront ainsi non reçues par le Sponsor pour quelque raison que ce soit. Le Participant accorde au Sponsor une licence non exclusive lui permettant d'utiliser toutes les Participations, pour quelque usage que ce soit. Aucune correspondance ne sera effectuée, sauf avec les Participants sélectionnés. Une preuve de transmission

(par exemple une capture d'écran ou une photographie) ne constitue pas une preuve de Participation ou un accusé de réception de Participation.

Phase 2 / Sélection des gagnants (« Phase de sélection ») : La sélection aura lieu le ou aux alentours du 4 octobre 2024. Les Juges (tels que définis ci-dessous) noteront les Participations admissibles selon les Critères ci-dessous afin de sélectionner les Gagnants potentiels (chacun, un « **Gagnant** »), tels que définis dans la Section 7, sous réserve de vérification et de conformité avec le présent Règlement (le « **Règlement** »).

Les Participations en double ou similaires seront disqualifiées. Dans le cas où la même Participation serait reçue de la part de plus d'un (1) Participant, la Participation sera considérée comme ayant été envoyée par le premier Participant pour lequel la Participation aura été reçue. Le Sponsor se réserve le droit de contacter le Participant pour une possible utilisation des informations le concernant dans de futurs documents promotionnels et peut demander au Participant de signer une autorisation. Quelle que soit la Plateforme de réseaux sociaux, le Participant est le « détenteur autorisé du compte » défini comme la personne physique pour laquelle le compte est enregistré sur la Plateforme de réseaux sociaux concernée. Si un litige ne peut pas être résolu à la satisfaction du Sponsor, la Participation concernée sera considérée comme non admissible.

4. **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES JUGES** : Le panel de juges nommés par le Sponsor, composé d'employés du Sponsor (les « **Juges** ») évaluera la qualité des Participations admissibles selon les critères suivants (les « **Critères** ») : la Créativité (50 %) et l'Originalité (50 %). La « Créativité » peut inclure des facteurs tels que l'utilisation de divers multimédias et tout autre moyen utilisé par le Participant pour distinguer sa Participation des autres. L'« Originalité » peut inclure les divers moyens ou méthodes utilisés par le Participant pour prouver qu'il est le plus grand fan. Les Juges choisiront les meilleures Participations en fonction des Critères. Les Participations envoyées dans le cadre du Concours seront évaluées à la seule et entière discrétion des Juges. Les décisions des Juges sont définitives et contraignantes.

ÉGALITÉ : En cas d'égalité, les Juges départageront les Participations sur la base du premier Critère : la Créativité. La décision des Juges est définitive et contraignante.

CONDITIONS, LIMITES ET INSTRUCTIONS DE PARTICIPATION : Les Participations doivent respecter toutes les spécifications incluses dans le présent Règlement. Si un Participant envoie plusieurs Participations et que plusieurs Participations jugées lui permettent d'être sélectionné comme Gagnant potentiel,

la Participation ayant obtenu la note la plus élevée sera utilisée pour déterminer l'admissibilité du Participant en tant que Gagnant, et les autres Participations seront automatiquement disqualifiées. Toute Participation ne répondant pas aux spécifications du présent Règlement peut être disqualifiée, tel que déterminé par le Sponsor, à son entière discrétion. Toutes les Participations doivent être reçues pendant la Période de participation. Une preuve d'envoi d'une Participation ne constitue pas une preuve de réception ou d'inscription au Concours.

CHANCES DE GAGNER : Les chances de gagner ne sont pas prédéterminées et dépendent du nombre de Participations admissibles reçues de la part des Participants pendant la Période de participation.

5. CONDITIONS/LIMITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

- a. La Participation doit être autorisée. Cela signifie que vous devez avoir le droit légal et les autorisations nécessaires d'envoyer la publication via Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter ou Spiceworks. En envoyant la publication via Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter ou Spiceworks, vous déclarez détenir tous les droits nécessaires pour envoyer la Participation et diffuser la vidéo ou le contenu dans la Publication sur les réseaux sociaux via la Plateforme de réseaux sociaux concernée.
- b. La Participation doit être votre œuvre originale et ne doit pas porter atteinte au droit d'auteur, à une marque déposée, au droit à la vie privée, au droit de publicité ni à tout autre droit de propriété intellectuelle de toute personne ou entité.
- c. La Participation doit respecter toutes les spécifications définies par le Sponsor dans le présent Règlement et/ou les présentes instructions, y compris, mais sans s'y limiter, le format, la durée, la taille de fichier, la longueur, les exigences en matière de normes et de pratiques, et toute autre spécification.
- d. La Participation ne doit pas contenir de contenus inappropriés, tels que définis à l'entière discrétion du Sponsor, incluant, mais sans s'y limiter, des documents à caractère (ou promouvant des activités à caractère) injurieux, harcelant, menaçant, constituant une violation du droit à la vie privée d'une autre personne, sectaire, haineux, raciste, discriminatoire (pour des raisons d'ethnie, de sexe, de religion, d'origine nationale, de handicap physique, d'orientation sexuelle ou d'âge), violent (par exemple en lien avec le meurtre, la vente d'armes, la cruauté, la maltraitance, etc.), vulgaire, obscène, pornographique ou sexuellement explicite de toute autre manière, nuisible ou raisonnablement susceptible de nuire à toute

personne ou entité, grossier, offensant ou autrement répréhensible, comme déterminé par le Sponsor et/ou l'Administrateur à leur entière discrétion. La Participation ne doit pas non plus contenir des documents qui promeuvent des activités qui : sont illégales ; encouragent ou prônent des activités illégales ou la discussion d'activités illégales dans l'intention de les commettre (y compris, mais sans s'y limiter, les vidéos ou photographies montrant des actes ou des tentatives d'actes de pédopornographie, de persécution, d'agression sexuelle, de fraude, de trafic de contenus obscènes ou volés, de consommation d'alcool par des mineurs, de trafic et/ou de consommation de drogue, de harcèlement, de piratage informatique, de vol ou de concertation en vue de commettre une activité criminelle) ; ou qui sont illégales de toute autre manière. La Participation ne doit pas enfreindre le présent Règlement.

- e. La Participation ne doit pas diffamer ou dénigrer les Entités du concours, telles que définies ci-dessous dans la Section 9, ni aucune autre personne ou entité.
- f. Toute Participation qui ne répond pas aux spécifications du Sponsor peut être disqualifiée à la seule discrétion du Sponsor.
- g. En tant que Participant, vous déclarez et garantisiez que : (i) vous êtes le titulaire unique et exclusif de la Participation et de tous les droits sur et en lien avec les vidéos, photos ou autres contenus inclus dans votre Publication sur les réseaux sociaux ; (ii) vous disposez du droit, du pouvoir et de l'autorité complets et exclusifs d'envoyer la Participation au Sponsor selon les conditions générales définies aux présentes ; (iii) aucun droit sur la Participation n'a précédemment été accordé à une personne, firme, société ou autre entité ni n'a été autrement exercé ou exploité ; (iv) la Participation n'a pas été envoyée dans le cadre d'un ou de plusieurs autre(s) concours et n'a pas remporté de prix ou de récompense précédemment ; et (v) la pleine utilisation de la Participation ou d'une partie de celle-ci n'enfreint pas ni ne porte atteinte de toute manière que ce soit à tout droit d'auteur (légal ou autre), ne constitue pas un acte de calomnie ou de diffamation ou une atteinte aux droits à la vie privée ou à la publicité, ne contrevient pas ni ne porte atteinte de toute autre manière à tout autre droit personnel, patrimonial ou autre droit de toute personne, firme, société ou autre entité, et n'expose pas le Sponsor à des coûts ou à des responsabilités de quelque nature que ce soit.
- h. En tant que Participant, vous êtes tenu d'obtenir au préalable l'approbation écrite de toute personne identifiable (ou d'un parent de ladite

personne si elle est mineure) qui apparaît ou est mentionnée dans la Participation ou contribue de toute autre manière à celle-ci (chacune étant un « **Participant tiers** ») afin de pouvoir inclure ladite personne dans la Participation. En participant, vous déclarez et garantissez avoir obtenu cette approbation et toute autre autorisation nécessaire de la part d'un Participant tiers (ou d'un parent dudit Participant tiers s'il est mineur) afin de permettre l'utilisation du nom, de l'image ou de la contribution de cette personne à la Participation, et vous-même ainsi que chaque Participant tiers (ou un parent dudit Participant tiers s'il est mineur) acceptez de céder par la présente tous les droits d'utilisation au Sponsor. Il peut vous être demandé, à tout moment, de fournir au Sponsor une preuve de telle(s) autorisation(s) écrite(s), immédiatement sur demande, sous peine d'être disqualifié et non admissible à recevoir un prix dans le cadre de ce Concours.

- i. Aucune Participation reproduite mécaniquement, illisible ou incomplète ne sera acceptée. Les Participations au Concours seront considérées comme nulles et non avenues et seront rejetées si elles ne sont pas envoyées via les voies légitimes autorisées. L'utilisation de tout appareil pour automatiser le processus d'inscription est interdite. REMARQUE : La participation doit être effectuée par le Participant personnellement. Les Participations effectuées par toute autre personne ou entité et/ou provenant de tout autre site Web ou plateforme de réseaux sociaux, y compris, mais sans s'y limiter, les notifications et/ou services de participation à des concours commerciaux seront déclarées non valides et seront disqualifiées de ce Concours.

Si le Sponsor estime que la Participation ne respecte pas le présent Règlement ou porte atteinte, potentiellement ou réellement, au droit d'auteur ou à tout autre droit d'un tiers, le Sponsor se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier une Participation, et ce à tout moment. Les décisions du Sponsor relatives aux Participations sont définitives et contraignantes et ne peuvent ni faire l'objet d'un recours ni être contestées.

6. **VÉRIFICATION DES GAGNANTS POTENTIELS** : Les Gagnants potentiels des quatre premiers prix, tels que définis dans la Section 7, seront informés par identification du nom d'utilisateur/du compte de chaque Participant sur la Plateforme de réseaux sociaux concernée le ou aux alentours du 4 octobre 2024 (la « **Notification** »). Les Gagnants potentiels des trois premiers prix sélectionnés pour recevoir un Prix de finaliste et/ou le Grand prix, tels que définis ci-dessous, devront remplir, signer et retourner une attestation d'admissibilité et

de décharge de responsabilité et/ou le formulaire W-9 de l'IRS ou tout autre formulaire fiscal, si cela est permis, et une exonération publicitaire (les « **Documents du concours** »). Si l'un des Gagnants potentiels des quatre premiers prix décernés ne répond pas dans les vingt-quatre (24) heures suivant la tentative de Notification ou ne renvoie pas les Documents du concours dûment signés dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après leur envoi, ou si la notification de gain est retournée comme étant non livrable ou non réclamée, ou si l'un des Gagnants potentiels des quatre premiers prix est dans l'impossibilité ou n'est pas disposé à accepter un prix, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit, le Sponsor a le droit, à son entière discrétion, de modifier le prix, ou, si un Gagnant potentiel n'est pas en mesure de se conformer ou ne se conforme pas au présent Règlement officiel ou est jugé non admissible de toute autre manière, ledit Gagnant potentiel peut être disqualifié et un autre Gagnant potentiel peut être désigné par sélection de la Participation avec la meilleure note suivante. Le Sponsor n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit (ni envers un Gagnant potentiel, ni envers un tiers).

Le Sponsor se réserve le droit de modifier les procédures de notification dans le cadre de la sélection d'un autre gagnant, le cas échéant. La Participation et l'acceptation d'un prix constituent une autorisation (sauf là où la loi l'interdit) d'utiliser le nom du gagnant, sa Participation, son ou ses nom(s) d'utilisateur/de compte sur la Plateforme de réseaux sociaux, ses commentaires et illustrations, le prix gagné, sa ville d'origine/son lieu de résidence et son image à des fins de publication et de promotion en ligne, sans préavis ni autre compensation, pour l'administration du Concours ou pour toute publicité effectuée par le Sponsor, sans autre préavis ni compensation (si un mineur apparaît dans la Participation, un parent doit accorder cette autorisation).

7. **GAGNANTS** : Une fois les meilleures Participations admissibles sélectionnées et les Gagnants potentiels des quatre premiers prix vérifiés conformément à la Section 6, les Gagnants seront déterminés et annoncés comme suit :
 - a. **GAGNANTS DES PRIX DE CONSOLATION** : Jusqu'à cent (100) des Participants les mieux notés répondant aux critères d'une Participation valide, mais n'ayant pas été sélectionnés pour recevoir un Prix de finaliste, peuvent recevoir un prix (chacun, un « **Prix de consolation** »). Un Prix de consolation peut inclure des chapeaux, t-shirts, autocollants ou autre cadeau à l'effigie de THE INSIDE MAN d'une valeur maximale de vingt-cinq dollars (25,00 USD).
 - b. **GAGNANTS DES PRIX DE FINALISTES** : Chacun des trois (3) Participants les mieux notés gagnera : un (1) billet aller-retour pour

assister à l'avant-première mondiale de la saison 6 de THE INSIDE MAN à **Tampa, en Floride**, le 13 novembre 2024 et aura la possibilité de rencontrer les producteurs et les acteurs de la série (chacun, un « **Prix de finaliste** »). Les Gagnants des prix de finalistes gagneront aussi le voyage en avion et l'hébergement à l'hôtel permettant de venir assister à l'avant-première en VIP, dans la limite d'une somme totale de quatre mille dollars (4 000,00 USD) pour chaque Gagnant d'un prix de finaliste. Les Prix de finaliste sont non transférables et ne peuvent pas être vendus, échangés contre des espèces ou autrement substitués, sauf dans les cas prévus aux présentes.

- c. **GAGNANT DU GRAND PRIX** : Parmi les trois (3) Gagnants des prix de finalistes, le Participant ayant obtenu la meilleure note du Concours sera annoncé à l'avant-première de la saison 6 de THE INSIDE MAN à Tampa, en Floride, le 13 novembre 2024 et aura la possibilité de **faire une apparition** dans la saison 7 de THE INSIDE MAN (le « **Grand prix** »). Aucune rémunération, aucune redevance d'exploitation ni aucun remboursement des frais de voyage ne seront accordés au titre de cette apparition, qui peut être effectuée de manière virtuelle.
8. Chaque Gagnant est seul responsable de l'ensemble des frais, impôts fédéraux, nationaux et locaux, et de toute autre dépense en lien avec l'utilisation, l'acceptation et la possession de son prix. Le Gagnant doit accepter le prix comme indiqué, faute de quoi le prix peut être confisqué et décerné à un autre gagnant. Toute différence entre la valeur au détail approximative indiquée et la valeur réelle d'un prix ne sera pas décernée à un Gagnant. Les prix sont non transférables, en tout ou en partie, sauf à l'entière discrétion du Sponsor. Aucune substitution ou rachat en espèces n'est autorisé, sauf à l'entière discrétion du Sponsor, auquel cas un prix de valeur équivalente ou supérieure sera décerné. Le Sponsor se réserve le droit de substituer un prix (ou l'un de ses éléments) par un prix de valeur équivalente ou supérieure en cas d'indisponibilité d'un prix pour quelque raison que ce soit. Chaque Gagnant assume l'ensemble des risques de perte ou d'endommagement du prix à compter de la remise du Prix au Gagnant, et le Sponsor n'a aucune obligation ou responsabilité de remplacer le prix en cas de perte, d'endommagement ou de vol. Les prix sont décernés « en l'état » sans aucune garantie. Le Sponsor ne fournit pas et ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque garantie, représentation ou caution, explicite ou implicite, en fait ou en droit, en lien avec l'un des prix décernés, y compris, mais sans s'y limiter, avec sa qualité, son état, son apparence, sa sécurité ou ses performances. Le Sponsor n'est pas responsable des frais, coûts ou charges

supplémentaires résultant de l'inscription d'un Participant ou d'un Gagnant au Concours et/ou de l'attribution et/ou de la réception et/ou de l'utilisation d'un prix.

Toute représentation des prix (ou d'une partie de ceux-ci) est fournie à titre exclusivement informatif. Le Sponsor est responsable de la livraison du prix, et non de son utilisation, de sa qualité ou autre.

8. **DÉROULEMENT** : EN VOUS INSCRIVANT ET EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, VOUS : (A) ACCEPTEZ TOTALEMENT ET INCONDITIONNELLEMENT D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ET PAR TOUTES LES DÉCISIONS DU SPONSOR (QUI SONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES À TOUS ÉGARDS), Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DÉCISIONS CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ, LES BÉNÉFICIAIRES ET L'INTERPRÉTATION DES TERMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ; (B) DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE TOUTES LES INFORMATIONS FOURNIES PAR VOUS EN RAPPORT AVEC LE CONCOURS SONT VÉRIDIQUES, PRÉCISES ET COMPLÈTES ; ET (C) ACCEPTEZ DE RESPECTER TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES, NATIONALES, LOCALES, TERRITORIALES, MUNICIPALES ET PROVINCIALES. LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT, À TOUT MOMENT ET À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, DE DISQUALIFIER ET/OU DE JUGER NON ADMISSIBLE À LA PARTICIPATION À CE CONCOURS OU À TOUT FUTUR CONCOURS DU SPONSOR TOUTE PERSONNE QU'IL SOUPÇONNE : (I) DE FALSIFIER LE PROCESSUS DE PARTICIPATION OU LE FONCTIONNEMENT DU CONCOURS OU DE TOUT SITE WEB ; (II) D'AGIR EN VIOLATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL OU DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU SPONSOR OU D'AUTRES CONDITIONS, MODALITÉS OU LIGNES DIRECTRICES ; (III) D'AGIR DE MAUVAISE FOI OU DE MANIÈRE PERTURBATRICE OU AVEC L'INTENTION D'IMPORTUNER, DE MALMENER, DE MENACER OU DE HARCELER UNE AUTRE PERSONNE ; (IV) DE NE PAS AVOIR RESPECTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ; OU (V) D'ENFREINDRE LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL. TOUTE TENTATIVE DE LA PART D'UN PARTICIPANT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE INTERNET DU CONCOURS OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CELUI-CI CONSTITUE UNE VIOLATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL AINSI QUE DES LOIS PÉNALES ET CIVILES. SI LE SPONSOR A DES RAISONS DE CROIRE OU APPREND QU'UNE TELLE TENTATIVE A ÉTÉ, EST OU SERA EFFECTUÉE, LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT D'EXERCER UN RECOURS ET DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE ET À TOUTE AUTRE PERSONNE RESPONSABLE DE

CETTE TENTATIVE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, EN ENTAMANT DES POURSUITES PÉNALES.

9. **DÉCHARGE ET INDEMNISATION** : EN S'INSCRIVANT AU CONCOURS, LE PARTICIPANT LIBÈRE ET DÉGAGE IRRÉVOCABLEMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE SPONSOR, SES SERVICES ET AGENCES, SOCIÉTÉS MÈRES, SOCIÉTÉS LIÉES ET APPARENTÉES, FILIALES, FRANCHISÉS, AGENCES DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION, CONSEIL, PARTENAIRES MARKETING, TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT POUR LEUR COMPTE, ET CHACUN DE LEURS DIRECTEURS, DIRIGEANTS, REPRÉSENTANTS, EMPLOYÉS, ACTIONNAIRES, AGENTS, SUCESSEURS ET AYANTS DROIT RESPECTIFS (LES « **ENTITÉS DU CONCOURS** »), CHAQUE PLATEFORME DE RÉSEAUX SOCIAUX ET CHACUN DE LEURS DIRECTEURS, RESPONSABLES, REPRÉSENTANTS, EMPLOYÉS, ACTIONNAIRES, AGENTS, SUCESSEURS, SPONSORS, PARTENAIRES, LICENCIÉS, FILIALES, ARTISTES, CONSEILLERS, CESSIONNAIRES ET TOUTE AUTRE PERSONNE LIÉE À L'ADMINISTRATION, AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU CONCOURS (COLLECTIVEMENT AVEC LES ENTITÉS DU CONCOURS, LES « **PARTIES LIBÉRÉES** ») ET RENONCE À TOUTE ACTION, CAUSE D'ACTION, RÉCLAMATION OU DEMANDE LIÉE À UNE PERTE OU BLESSURE, UTILISATION OU MAUVAISE UTILISATION D'UN PRIX OU DE TOUT VOYAGE LIÉ À CELUI-CI, ET L'UTILISATION DE LA PARTICIPATION PAR LE SPONSOR, POURSUITE, DETTE, ENGAGEMENT, CONTRAT, Y COMPRIS LES FRAIS ET DÉPENSES JURIDIQUES, QUELS QU'ILS SOIENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR UNE NÉGLIGENCE, UNE RUPTURE DE CONTRAT ET UNE VIOLATION FONDAMENTALE, UN DÉFAUT D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON DE TOUT BIEN OU SERVICE PAR UN SOUS-TRAITANT OU FOURNISSEUR TIERS MANDATÉ DANS LE CADRE DE TOUT ASPECT DU CONCOURS, TOUT CAS DE FORCE MAJEURE OU TOUT AUTRE ÉVÉNEMENT INDÉPENDANT DE LA VOLONTÉ DES PARTIES LIBÉRÉES, TOUTE INSATISFACTION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT D'UN GAGNANT D'UN PRIX CONCERNANT TOUT ASPECT DU CONCOURS OU TOUT PRIX, TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES BLESSURES PHYSIQUES, LE DÉCÈS ET/OU LES DOMMAGES MATÉRIELS, AINSI QUE TOUTE RÉCLAMATION BASÉE SUR LES DROITS DE PUBLICITÉ, LA DIFFAMATION ET/OU L'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE ET LE RECUEIL, L'UTILISATION ET/OU LE PARTAGE PAR LE SPONSOR D'INFORMATIONS PERSONNELLEMENT IDENTIFIABLES DU PARTICIPANT, OU TOUTE ERREUR D'IMPRESSION, DE PRODUCTION, TYPOGRAPHIQUE OU HUMAINE QUE LE PARTICIPANT, LES INVITÉS,

LEURS HÉRITIERS, SUCESSEURS OU AYANTS DROIT ONT OU AURAIENT PU SUBIR, EN RAISON DE OU DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS ET/OU EN RELATION AVEC L'ACCEPTATION ET/OU L'UTILISATION PAR LE PARTICIPANT D'UN PRIX TEL QUE DÉCERNÉ.

10. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : EN AUCUN CAS LES PARTIES LIBÉRÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES OU PERTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS D'AVOCAT, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS DÉCOULANT DE L'ACCÈS ET/OU DE L'UTILISATION DE TOUT SITE WEB, DU TÉLÉCHARGEMENT ET/OU DE L'IMPRESSION DE DOCUMENTS DEPUIS TOUT SITE WEB, DU RETRAIT DE TOUT SITE WEB OU DE L'INTERRUPTION D'ACCÈS À TOUT DOCUMENT OU DE TOUT PRÉJUDICE RÉSULTANT DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION DE TOUT PRIX DÉCERNÉ DANS LE CADRE DU CONCOURS, OU DE LA PARTICIPATION À CE CONCOURS. LE CONCOURS, LE PRIX ET TOUS LES DOCUMENTS FOURNIS DANS LE CADRE DU CONCOURS, SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. LE PARTICIPANT RECONNAÎT QU'EN CAS DE CAUSE D'ACTION, LA RESPONSABILITÉ DES PARTIES LIBÉRÉES SERA LIMITÉE AU COÛT D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AU CONCOURS, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.
11. **RENONCIATION GLOBALE** : En participant au Concours, chaque Participant reconnaît que les Entités du concours ne peuvent pas être tenues responsables des pertes, dommages ou blessures de toute nature résultant de la participation au Concours ou de l'acceptation, de la réception, de la possession et/ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix par le Participant. Le Sponsor décline toute responsabilité pour tout dommage occasionné au système informatique du Participant par l'accès au site web du Sponsor ou par la participation au Concours, ou pour tout dysfonctionnement de système informatique, ligne téléphonique, matériel, logiciels ou programmes, ou autres erreurs, défaillances, retards de transmissions informatiques ou de connexions réseau de nature humaine ou technique. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Sponsor n'est pas responsable des notifications d'inscription ou de gain de prix incomplètes, illisibles, envoyées à la mauvaise adresse, mal

imprimées, tardives, perdues, endommagées ou volées ; ni de la perte, de l'interruption, de l'inaccessibilité ou de l'indisponibilité des réseaux, serveurs, satellites, fournisseurs de services Internet, de la compatibilité vidéo, des sites Web ou d'autres connexions ; ni des erreurs de communication, de l'échec, de la confusion, du brouillage, du retard ou des erreurs d'acheminement des transmissions par ordinateur, téléphone ou câble ; ni de tout dysfonctionnement technique, défaillance, difficulté ou autre erreur de quelque nature que ce soit ; ni de la saisie incorrecte ou inexacte d'informations, ou de l'impossibilité de saisir toute information. En acceptant un prix, le Participant reconnaît que le Sponsor n'a pas proposé et n'est en aucune manière responsable de toute garantie, représentation ou caution, expresse ou implicite, en fait ou en droit, relative à un prix, y compris, mais sans s'y limiter, à sa qualité, à son état mécanique ou à son adaptation à un usage particulier.

Si un litige ne peut pas être résolu à la satisfaction du Sponsor, la Participation sera jugée non admissible, et le Gagnant potentiel renoncera au prix. Le Sponsor se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin au Concours si, pour toute raison, le Concours ne peut pas être exécuté comme prévu ou s'il estime, à son entière discrétion, que le Concours est techniquement perturbé ou corrompu ou qu'une fraude ou des problèmes techniques, des défaillances ou des dysfonctionnements ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Sponsor ont rendu impossible ou gravement compromis, ou ont altéré à un degré quelconque, l'intégrité, l'administration, la sécurité, le bon déroulement et/ou la faisabilité du Concours tels que prévus aux présentes. La participation au Concours est le recours unique et exclusif de chaque Participant dans de telles circonstances. Seuls le type et la quantité de prix décrits dans le présent Règlement officiel du concours seront décernés. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Règlement officiel du concours n'affecte en rien la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si l'une des dispositions est jugée non valide ou autrement inapplicable ou illégale, le présent Règlement officiel du concours reste en vigueur et sera interprété conformément à ses conditions, comme si la condition non valide ou illégale ne s'y trouvait pas. Les titres et légendes sont utilisés dans le Règlement officiel du concours uniquement pour en faciliter la consultation et n'affectent d'aucune manière que ce soit la signification ou les intentions du présent Règlement Officiel du concours ou toute disposition de celui-ci. PAR LA PRÉSENTE, LE PARTICIPANT RENONCE À TOUT DROIT OU RÉCLAMATION EN LIEN AVEC DES HONORAIRES D'AVOCAT, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, PRÉVISIBLES OU NON, RÉSULTANT D'UNE NÉGLIGENCE OU D'UNE AUTRE CAUSE.

12. COLLECTE DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ : Toutes les informations transmises dans le cadre du présent Concours sont fournies au Sponsor, et non à une plateforme de réseaux sociaux. Le Sponsor recueille des informations personnelles auprès du Participant lorsqu'il s'inscrit au Concours dans le cadre de l'administration du Concours. Les informations recueillies sont soumises à la politique de confidentialité disponible à l'adresse : <https://www.knowbe4.com/website-privacy-notice>. En participant au Concours, le Participant accepte que le Sponsor recueille et utilise ses données personnelles et reconnaît avoir lu et accepté la politique de confidentialité du Sponsor. Le Sponsor n'utilisera les données personnelles de chaque participant que dans le cadre de l'organisation de ce concours, à moins que le Participant fournisse un consentement à tout autre traitement ou utilisation de ses données personnelles. Le Participant peut révoquer son consentement à tout moment en envoyant un message à l'adresse privacy@knowbe4.com.

Les informations recueillies dans le cadre du Concours peuvent être partagées avec les autres Entités du concours et, dans ce cas, ces Entités du concours utiliseront ces informations conformément à la politique de confidentialité du sponsor disponible à l'adresse : <https://www.knowbe4.com/privacy-policy>. En acceptant un prix, et dans la mesure où la loi le permet, chaque Gagnant vérifié accorde au Sponsor par la présente le droit, mais non l'obligation, d'utiliser son nom, sa photo, son image, sa voix, son adresse (pays, ville et état), le nom de son organisation et toute déclaration faite ou attribuée à ce bénéficiaire (collectivement, les « **Attributs** ») à des fins publicitaires et promotionnelles dans tous les médias, y compris, mais sans s'y limiter, sur un site Web détenu ou exploité par l'une des entités du Concours et dans d'autres documents promotionnels, sans autre avis, examen ou approbation, et sans autre compensation, et libère, décharge et dégage de toute responsabilité les Entités de la promotion de toute réclamation découlant de l'utilisation de ces Attributs.

13. CONDITIONS GÉNÉRALES : En participant à ce Concours, le Participant accepte d'être lié par le présent Règlement officiel et par les décisions du Sponsor. En outre, le Participant déclare et garantit que toutes les informations contenues dans sa Participation sont véridiques et exactes. Le Sponsor n'est pas responsable des éventuelles erreurs d'impression du présent Règlement officiel, et le Sponsor se réserve le droit de corriger les erreurs d'écriture ou typographiques dans tous les documents promotionnels. Le Sponsor n'est pas responsable en cas d'échec de la mise en œuvre du Concours ou de la remise d'un prix lié à des retards ou à des interruptions hors de son contrôle, notamment ceux dus à des cas de force majeure, à des actes de guerre, à des grèves, à des

actions gouvernementales, à des catastrophes naturelles, aux conditions météorologiques ou à des actes de terrorisme.

L'ensemble des litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou en relation avec ce Concours seront résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective. Ce Concours est régi par, et interprété en conformité avec, les lois de l'État de Floride, sans tenir compte des principes de conflit de lois pouvant nécessiter l'application des lois d'une autre juridiction. Toute action ou tout litige liés à ce Concours seront portés exclusivement devant les tribunaux d'État et fédéraux siégeant dans le comté de Hillsborough, en Floride. LE PARTICIPANT : (A) CONSENT À SE SOUMETTRE À LA JURIDICTION DE CES TRIBUNAUX ET ACCEPTE QUE CEUX-CI CONSTITUENT LE LIEU DU JUGEMENT ; (B) RENONCE À TOUTE OBJECTION BASÉE SUR LE MANQUE DE COMPÉTENCE OU LE STATUT DE FORUM INAPPROPRIÉ DE TELS TRIBUNAUX ; ET (C) RENONCE DE MANIÈRE INCONDITIONNELLE ET IRRÉVOCABLE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT UN JURY POUR TOUT LITIGE, TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC CE CONCOURS. LE PARTICIPANT A PRIS EN COMPTE LES IMPLICATIONS DE CETTE RENONCIATION ET EFFECTUE CETTE RENONCIATION DE MANIÈRE RÉFLÉCHIE ET VOLONTAIRE. LE PARTICIPANT ACCEPTE LA SIGNIFICATION DES ACTES DE LA PROCÉDURE PAR COURRIER OU PAR TOUTE AUTRE MÉTHODE ACCEPTABLE SELON LA LÉGISLATION DE L'ÉTAT DE FLORIDE.